

LEBE



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de LEON ECOLE DU BIEN-ETRE en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques,

LEON ECOLE DU BIEN-ETRE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

- **2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION**

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de LEON ECOLE DU BIEN-ETRE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années.

Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

- **3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES**

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

LEON ECOLE DU BIEN-ETRE 40 rue Pierre Brossolette 92500 Rueil Malmaison– Siret : 95259667400020 – Enregistré sous le n°11756749475 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 85.59A – TVA : FR90952596674 – RCS :Nanterre 952 596 674 R.C.S. Nanterre – Capital : 300 € –

Tel : 06.43.32.24.80 – Email : leonecoledubienetre@yahoo.com –

Site internet : <https://www.ecole-massage-leon.com>

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE »

est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients

ou de ses Stagiaires. « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » au Client.

Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » par e-mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE », l'OPCO ou le Client.

À l'issue de la formation, « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » remet une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture.

Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de «LEON ECOLE DU BIEN-ETRE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif.

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« LEON ECOLE DU BIEN-ETRE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » au Client. « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » comme client de ses formations.

À cet effet, le Client autorise « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et

traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose

d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » ou par voie électronique à : « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE ». En particulier, « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, « LEON ECOLE DU BIEN-ETRE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de PARIS sera seul compétent pour régler le litige.

LEON ECOLE DU BIEN-ETRE 40 rue Pierre Brossolette 92500 Rueil Malmaison– Siret : 95259667400020 – Enregistré sous le n°11756749475 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 85.59A – TVA : FR90952596674 – RCS :Nanterre 952 596 674 R.C.S. Nanterre – Capital : 300 € –

Tel : 06.43.32.24.80 – Email : leonecoledubienetre@yahoo.com –

Site internet : <https://www.ecole-massage-leon.com>